

## **DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche**

**Le 21 juin 2024 à 8h30** se sont réunis à Alixan et en visioconférence les membres du bureau

Étaient présent(e)s : Xavier ANGELI, Jean-Louis BONNET, Lionel BRARD, Françoise CHAZAL, Jacques DUBAY, Yann EYSSAUTIER, Christian GAUTHIER, Philippe HOURDOU, Philippe LABADENS, Franck SOULIGNAC.

Étaient excusé(e)s : Michel BRUNET, Sylvie GAUCHER, Dominique GENTIAL, Fabrice LARUE, Michel MIZZI, Jean-Paul VALETTE  
pouvoir à Mr BONNET, Jean-Louis VASSY.

Date de convocation : 12 juin 2024 - Nombre de membres en exercice : 17 - Nombre de membres présents : 10 - Nombre de pouvoirs : 1

### **Objet : Avis du syndicat mixte sur le projet de modification n°3 du PLU de Saint-Donat sur l'Herbasse**

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°22-02 du 1<sup>er</sup> février 2022 du comité syndical déléguant au Bureau l'émission des avis sur les documents d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT,

Vu le projet de modification du PLU de la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse transmis par la commune au Syndicat le 21 mai 2024,

Vu les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 12 juin 2024,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme,

#### **LE BUREAU SYNDICAL,**

après délibération et à l'unanimité des membres votants soit 11 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

#### **De donner un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLU de la commune Saint-Donat sur l'Herbasse, assorti d'une réserve :**

- Les nouvelles programmations (services, hôtel et commerces) prévues au sein du secteur « Saint-Antoine » doivent être encadrées en termes de surface de plancher ou surface de vente, de manière à garantir et accompagné les efforts réalisés en termes de réactivation d'activités commerciales au sein de la centralité.

#### **Et de plusieurs remarques :**

- Nous proposons que la rédaction des OAP « Gaud » et « La Truffière » encadrant les zones AUo4, o5 et oc et les zones AUo8 et o9, conserve la formulation « ...pourra s'urbaniser après réalisation par la commune des aménagements permettant la réalisation des accès... » plutôt que celle proposée de « programmation ».
- La rédaction des objectifs de production de logements dans les OAP sectorielles devant permettre l'atteinte des objectifs du SCoT en matière de typologies de logement, il conviendrait de fixer des objectifs chiffrés de logement collectifs, intermédiaires et individuels sous forme de fourchettes ou de minimum.

- Compte-tenu de la production globale importante de logements affichée sur ces 4 secteurs d'OAP (220 à 280 logements environ), un phasage pour l'aménagement des OAP gagnerait à être précisé.
- L'OAP du secteur « Gaud » situé en face du nouveau collège gagnerait à intégrer un traitement qualitatif plus ambitieux tant en termes d'intégration paysagère ainsi que pour le traitement des liaisons piétons/cycles à créer.

**D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente.**

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

**Lionel BRARD**  
Président

